

Axe 3 : Prévention, Santé, Handicap et risques
**Thème 19 : Lutte contre les discriminations
et prise en compte des publics
spécifiques en lien avec la santé**



L'accès à l'Université peut se révéler compliqué pour certains étudiants notamment ceux qui ont des besoins spécifiques. Il convient alors de s'adapter afin d'optimiser leur accès à la santé et à leur réussite universitaire. Il convient donc de mettre en œuvre un accueil, un accompagnement et des services personnalisés à destination des publics à besoins spécifiques :

- **Développer l'accès aux droits en santé pour les étudiants étrangers** via la coordination des universités, du CROUS etc. Ceci pourrait être fait grâce à des visites adaptées au risque du pays d'origine au sein du SSU (ces visites pouvant concerner les étudiants français ayant eu un stage prolongé dans un pays à risque), de supports d'informations en plusieurs langues en ligne, aux réseaux d'accueil entre étudiants et à l'intégration à la vie de campus.
- **Accompagner les étudiantes enceintes et les jeunes parents** : Le travail s'articulera autour du respect des congés pré et post accouchement, ainsi que du droit à l'absence en cas de maladie, de favoriser les Régimes Spéciaux d'Etudes (RSE), d'ajuster les rythmes d'études (soir et week-end) et d'un suivi des grossesses au SSU.
- **Réaliser un suivi des étudiants des filières à risque particulier** : il sera mis en place des bilans de santé, conformément à la réglementation établie par les ministères pour les filières concernées, en coordination avec la médecine au travail. Un protocole sera également prévu pour les stages à l'étranger afin de répondre aux risques sanitaires potentiels . De plus, une charte SSU/Service de Santé au Travail sera établie.
- **Adapter les besoins des étudiants en situation de précarité** par un meilleur accueil des sites territoriaux, une prise en compte de la saisonnalité des besoins et la création d'une commission sociale d'établissement. Le travail en collaboration entre assistants sociaux, SSU et CROUS sera poursuivi.
- **Promouvoir l'égalité entre étudiantes et étudiants** : Suite à la signature de la Charte pour l'égalité entre femmes et hommes dans l'enseignement supérieur, diverses actions sont proposées pour promouvoir l'accès égal des filles et des garçons à toutes les filières d'études de l'UCAA (conférences à Infosup, interventions lors des journées portes ouvertes, rencontres...). Afin de lutter contre les stéréotypes de genre, une UE libre est proposée dans de nombreuses filières de formation, intitulée « Féminin / masculin : approches historiques, sociologiques et psychologiques »
- **Lutter contre les discriminations et les situations de harcèlement sexuel**
 - A partir de la rentrée 2018 les étudiants pourront faire la demande d'utilisation du prénom d'usage sur les documents non officiels
 - Pour répondre aux situations de harcèlement sexuel, une cellule (Cellule d'Ecoute et d'Accompagnement sur le Harcèlement Sexuel) a été mise en place

et peut être saisie par tout étudiant victime ou témoin d'actes de harcèlement sexuel

- Une campagne d'affichage visant à sensibiliser et faire réfléchir la communauté universitaire aux violences sexuelles et aux comportements sexistes est lancée à la rentrée 2018
- **Réaliser un travail collaboratif avec les différentes instances (services d'orientation et d'insertion, les administratifs, les enseignants et le service handicap).** Ainsi, l'évaluation des besoins et des prises en charge spécifiques (Psy du soir et CROUS hébergement) sera plus adaptée. De plus, un groupe de veille et d'écoute et une cellule de crise seront mis en place dans les établissements.



Objectifs :

- Favoriser l'intégration de tous les étudiants
- Lutter contre le harcèlement et les discriminations
- Renforcer la collaboration afin de s'adapter aux différents profils d'étudiants
- Mettre en œuvre un accueil spécifique par des services dédiés



Indicateurs de succès :

- Nombre : i) d'étudiants étrangers ayant déclarés le SSU médecin traitant ii) d'étudiants en situation de handicap reçu par le SSU et le SUH iii) de jeunes parents/ femmes enceintes reçus en secteur social
- Ratio des étudiants étrangers reçus par le SSU
- Fréquentation des consultations psy du soir et ouverture du dispositif d'hébergement
- Écriture de la charte
- Capacité à la mise en œuvre du projet Fleura-SUC et nombre de jeunes touchés par le dispositif
- Nombre d'actions menées chaque année en faveur de la lutte contre les stéréotypes de genre
- nombre d'étudiants inscrits dans l'UE libre « Construction des identités »
- Évolution du bilan genré des différentes filières de l'UCAA
- Activité de la cellule harcèlement



Acteurs concernés :

- UCA
- SSU
- CROUS
- SUH
- Relations Internationales
- SUC
- Centre Fleura – Secours Populaire
- Forum réfugiés – LieU'topie